****

**Contribution de Solidarité Laïque au Rapport sur le Droit à l’éducation de Dr Koumba Boly Barry**

**Consultation 1 : IMPACT DE LA CRISE COVID 19 SUR LE DROIT À L'ÉDUCATION : enjeux, défis et opportunités**

Par Carole COUPEZ

Déléguée générale adjointe de Solidarité Laïque

ccoupez@solidarite-laique.org

La pandémie de COVID 19 n’est pas qu’une crise sanitaire mais bien un momentum durable avec des répercussions fortes sur les économies, les sociétés et miroir des inégalités mondiales et inter- territoriales et au sein des pays. La réponse à cette crise ne peut se limiter à une réponse courte, d’urgence et palliative, elle doit s’inscrire dans une logique systémique URD et permettre de repenser les systèmes et les solidarités. Aussi penser son impact sur le Droit à l’éducation est une nécessité pour répondre à la fois à l’immédiateté de la crise, et la déscolarisation massive des élèves ; mais plus largement elle doit nous mobiliser sur la contribution de l’éducation à la résilience des individus et des sociétés.

Pour Solidarité Laïque, association de solidarité internationale et collectif de 50 organisations française engagées pour le Droit à une éducation publique de qualité pour Tou.te.s, il y a là à repenser les systèmes et processus éducatifs, en gardant le prisme premier de la qualité de l’éducation et l‘accès de tous, sans discrimination (approche Droits), même dans les lieux de crise ou post crise.

**La réponse doit être mondiale, multisectorielle et « trans-ODD »**

La crise actuelle est une « crise des ODD ». L’éducation a des capacités humanitaires (en particulier pour un retour à la sécurité, à la normalité …) mais également contribue à la résilience des individus et des sociétés. La réponse doit être multidimensionnelle et plurisectorielle. Cette pandémie impacte tous les ODD (et elle est sans frontière, interconnectée et met en lumière les vulnérabilités, éco, sociales, scolaires, territoriales) et ceux-ci doivent être traités en cohérence : insister sur le rôle indéniable d’agir en continuum éducation -santé- services sociaux essentiels (accès à l’alimentation, logement, protection sociale). Il s’agit là de veiller à ne pas faire reculer un ODD au profit d’un autre, car ceux-ci sont interdépendants.

Il en va de même pour le financement de l’aide internationale : nous craignons une réorientation massive des financements sur le sanitaire et l’urgence, au détriment des services sociaux essentiels et de l’accès aux droits. Même si la réponse à court terme doit se diriger naturellement vers le sanitaire et la santé, elle doit aussi se placer dans une logique visionnaire à moyen et plus long terme pour ne pas affecter le développement durable et la cohérence entre ODD.

Il faut rappeler également le caractère holistique de l’éducation et sa capacité à soutenir l’accès aux autres droits, à l’information, la prévention et, de fait, sa complémentarité avec la santé, la protection des enfants et la protection sociale des adultes.

La pandémie a mis aussi en valeur l’importance de garantir des services publics forts pour protéger chacun, et non pas la majorité ou ceux qui en ont les moyens.

**Aussi la réponse à cette crise mondiale doit être globale**, y compris inclure des mesures d'atténuation, de financement, de réorganisation sociale et économique, en collaboration avec les gouvernements et la société civile.

Plus spécifiquement pour l’éducation :

* Inclure l'éducation dans toutes les politiques de réponse au COVID-19. Les mesures et réponses éducatives doivent être adaptées aux contextes et à la diversité des apprenants et leurs besoins.
* Assurer la continuité de l'apprentissage (incluant les messages de prévention, sensibilisation, bon accès à l’information sur les droits, les réponses à la pandémie) pour tous les enfants, y compris les plus défavorisés et les plus à risque d'être exclus (garantir sécurité, gratuité, qualité des apprentissages). Veiller à ce que les enseignants demeurent au centre de la réponse éducative par leur participation à la conception et au développement des mesures d'urgence, et des mesures après-crise.
* Donner la priorité à la santé, au bien-être et à la sécurité des enfants et des jeunes lors de la conception de toute mesure d'urgence, en reconnaissant le coût mental et psychosocial de la crise. Les gouvernements doivent garantir la fourniture continue de services, y compris la distribution de repas, la protection contre la violence et l'exposition aux abus, et l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.

**La crise a refondé le sens de l’Education**

En France, malgré un bon usage du numérique et de l’enseignement à distance (avec une offre publique), celui-ci n'a pas vraiment fait ses preuves, particulièrement pour les publics les plus défavorisés. Les enseignants ont travaillé majoritairement sur les acquis et sur des révisions. Cette période funeste a permis de démontrer que l’Ecole n’est pas qu’un réceptacle des savoirs, mais bien un lieu de liens et de construction du collectif. Elle a refondé le sens de l’Ecole : réhabiliter le métier d’enseignant dans l’opinion publique, rappelé à quel point la dimension relationnelle est au cœur de la réussite éducative.

* Prioriser la relation Ecole/ famille : avant même la volonté d’assurer une continuité pédagogique, il faut instaurer un lien continu et plus personnalisé (adapté aux situations familiales, au contexte de vie) entre l’Ecole et la famille pour éviter un décrochage social de l’école et de l’enfant. Réfléchir à des dispositifs d’information et de formation des parents pour mieux accompagner leurs enfants.

Plus spécifiquement sur la question de l’enseignement numérique :

* L’investissement de l’Etat dans l’égalité numérique doit permettre à tous les enfants et jeunes d’être équipés et avoir accès à une connexion, et à tous les enseignants d’être formés à l’accompagnement des élèves à distance.
* Prioriser la formation des enseignants à l’enseignement à distance mais attention ce n’est pas que former à des outils mais bien à des approches et des processus pédagogiques spécifiques, travailler la différenciation pédagogique, selon les élèves, accompagnement par niveaux (et pas la standardisation).

Si elle a révélé plus vivement les inégalités scolaires entre les enfants (notamment pour les « décrocheurs ») elle a, en même temps, révélé le rôle social que joue l’école dans la lutte contre les exclusions, la protection des enfants, l’accès à l’alimentation.

Un exemple concret en France qui, à l’heure actuelle, émeut et mobilise les acteurs de l’éducation populaire : le Ministre appelle à des « vacances apprenantes » afin de faire des espaces de loisirs éducatifs, les centres de loisirs, les structures périscolaires, les colonies de vacances… des temps d’apprentissage ou de « rattrapage » du retard scolaire à cause du confinement. C’est oublier l’importance aussi de donner des compétences sociales, apprendre le vivre- ensemble, la mixité, la connexion des enfants à la nature, à leur environnement, de construire des liens affectifs, amicaux… Tout le système éducatif ne peut répondre à un seul objectif de transmission de connaissances didactiques.

**Comment assurer un retour inclusif pour tous, après la crise ?**

Il y a maintenant une opportunité à repenser les systèmes en anticipation/ lors de ce retour à l’Ecole :

* De penser les systèmes éducatifs et leurs constructions en anticipation de crises éventuelles (conflits, dérèglement climatique, etc.) pour gagner en capacités de résilience.
* De permettre d’inclure tous les exclus, pas uniquement les défavorisés ou les déconnectés (et d’où l’intérêt de ne pas travailler qu’à 1 une solution palliative ou temporaire et tout miser sur l’enseignement à distance).

En France, lors du déconfinement, la volonté par le Ministère de l’éducation de prioriser le retour à l’école des plus défavorisés notamment en ciblant les élèves des quartiers prioritaires de la ville, des décrocheurs identifiés par les établissements (car ils étaient scolarisés, donc « recensés » ou suivi par des associations en lien avec l’école) a été saluée par les associations. Cette priorisation des publics à atteindre est nécessaire notamment pour éviter une rupture sociale mais elle ne tient pas compte, hélas, des « déjà exclus » de notre système éducatif : en France, environ 100 000 enfants et jeunes sont exclus de l’éducation : enfants et jeunes en situation de grande précarité vivant en bidonvilles, squats, hôtels sociaux, hébergement d’urgence et d’insertion…

La prise en considération de la temporalité de la crise et des solutions est importante : prévoir dans un temps court le retour prioritaire des élèves les plus en besoin à l’Ecole, puis de tous les élèves, mais dans un temps plus long : envisager des solutions pérennes et expérimenter des mesures alternatives pour les enfants et jeunes en situation de précarité les plus éloignés de l’école et qui ne sont pas encore élèves : le développement de la médiation scolaire devrait contribuer à repérer ces enfants et jeunes et les « raccrocher » au droit à l’éducation.